



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 28 juin 2021 (18h30)
SALLE ETABLE-LA LOMBARDIERE**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	36 + 1
Votants	:	48
Convocation et affichage	:	22/06/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Brigitte BOURRET

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELTI, Damien BAYLE, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Denis NEIME, Martine OLLIVIER, Agnès PEYRACHE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Yves RULLIÈRE, René SABATIER, Denis SAUZE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Danielle SERILLON.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Simon PLENET), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Assia BAIBEN-MEZGUELTI), Jean-Yves BONNET (pouvoir à Brigitte BOURRET), Sylvie BONNET (pouvoir à Sylvette DAVID), Clément CHAPEL (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Romain EVRARD (pouvoir à François CHAUVIN), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Jérémie FRAYSSE (pouvoir à Catherine MICHALON), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Patrick OLAGNE (pouvoir à Laurent MARCE), William PRIOLON (pouvoir à Martine OLLIVIER).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Virginie FERRAND, Dominique MAZINGARBE, Pascal PAILHA, Marc-Antoine QUENETTE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

**CC-2021-233 - RESSOURCES - RESSOURCES - FINANCES - BUDGET REGIE
ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2020 - AFFECTATION DU RESULTAT DE
FONCTIONNEMENT**

Rapporteur : Monsieur Laurent TORGUE

Une fois le compte administratif adopté, le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation constaté à la clôture de l'exercice, qui est égal au résultat de l'exercice et de celui éventuellement reporté au titre de l'exercice précédent.

Si ce résultat est déficitaire, il est purement et simplement reporté à l'exercice suivant.

Si ce résultat est excédentaire il doit être prioritairement affecté au besoin de financement dégagé par la section d'investissement, restes à réaliser compris. Pour le solde, l'assemblée fait le choix de le reporter en section d'exploitation et/ou de l'affecter en dotation complémentaire à la section d'investissement.

Le compte administratif 2020 fait ressortir :

- un excédent d'exploitation de 1 028 445.59 €
- un excédent de la section d'investissement de 2 721 171.94 €

ANNONAY RHONE AGGLO - CA 2020 - BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT

Résultats de clôture

Exploitation	1 028 445.59 €
Investissement	2 721 174.94 €

Restes à réaliser

Dépenses d'investissement	3 850 054.73 €
Recettes d'investissement	1 476 931,63 €

Besoin/Excédent de financement de la section d'investissement

Besoin de financement	
Excédent de financement	348 051.84 €

Affectation / report du résultat de fonctionnement en N+1

Affectation en section d'investissement	0,00 €
Report en recettes de fonctionnement	1 028 445.59 €
Report en dépenses de fonctionnement	sans objet

Concernant l'affectation de l'excédent d'exploitation 2020, proposition est faite de reporter l'excédent d'exploitation, soit 1 028 445.59 € en recettes d'exploitation (C/002).

VU l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

VU le compte administratif 2020 – budget annexe Régie assainissement,

CONSIDERANT que le compte administratif fait ressortir un excédent d'exploitation de clôture de : 1 028 445.59 €

CONSIDERANT que le compte administratif fait ressortir un excédent de la section d'investissement de 348 051.84 €, qui se décompose en :

- un excédent d'investissement de : 2 721 174.94 €
- des restes à réaliser sur dépenses d'investissement d'un montant de : 3 850 054.73 €
- des restes à réaliser sur recettes d'investissement d'un montant de : 1 476 931.63 €

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

AFFECTE l'excédent d'exploitation comme suit :

- report de l'excédent d'exploitation, soit 1 028 445.59 €, en recettes d'exploitation (compte 002)

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 30/06/21

Affiché le : 05/07/21

Transmis en sous-préfecture le : 01/07/21

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20210628-23361-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET